

République Française CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE St Marcel d'Urfé PROCES-VERBAL DE SEANCE Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 décembre à 19 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 9 décembre 2024 s'est réunie dans la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 8

PRÉSENTS: Mme Jacqueline GUILLOT, Mme Pascale

MEILLAND.

Mrs Michel CHABRÉ; Xavier COHAS; Guy CROZET; Xavier

DEJOB; Michel GROSBELLET.

REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSÉS: Emmanuel PHILIPPON.

ABSENTS:

Secrétaire de séance : Pascale MEILLAND

Ordre du jour

Présents 7

Votants: 7

Représentés: 0

1/ Choix du secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la séance précédente

3/ Délibérations

1) BUDGET GENERAL : règles d'amortissement

2) SALLE DES FETES: travaux d'étanchéité de la toiture : choix de l'entreprise/ demande de subvention au Département

3) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : remboursement des frais kilométriques d'une bénévole ayant récupéré des livres à Neulise

4/ Prise de décision pour le Relais d'Urfé : choix du futur gérant / calendrier d'installation

-...

5/ Informations / questions diverses

- ...

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour concernant la prise de décision pour le relais d'Urfé. Le Conseil accepte cette demande.

1/ Choix du secrétaire de séance

Pascale Meilland est désignée secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion de novembre a été approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

3 / Délibérations

1) Budget général : règles d'amortissement.

L'amortissement des fonds de concours de l'année n pourra désormais se faire à compter du 1 janvier de l'année n+1. Cela permet une simplification dans la gestion de ces amortissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des personnes présentes cette simplification pour les fonds de concours jusqu'à 1500€.

2) Salle des fêtes : travaux d'étanchéité de la toiture : choix de l'entreprise/ demande de subvention au Département.

Deux entreprises ont été contactées : GOUTORBE et SAUVEUR.

La commission bâtiment propose que ce soit l'entreprise GOUTORBE qui effectue les travaux pour la somme de 3600€ HT soit 4300€ TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte à l'unanimité des personnes présentes cette proposition

2) <u>Biblothèque municipale : remboursement des frais kilométriques d'une bénévole ayant</u> récupéré des livres à Neulise.

Brigitte Butin a utilisé son véhicule pour la bibliothèque. Elle a effectué 68km aller-retour pour aller à Neulise ce qui correspond à une indemnisation de 68 X 0,32€ soit 21,76€.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des personnes présentes le paiement de cette somme.

3) Relais d'Urfé, choix du futur gérant

M le Maire fait le compte-rendu de la commission (élus du Conseil, chargé de mission développement économique et attractivité à la CCPU, représentant de la chambre de commerce, représentant France Travail) qui a été chargée de rencontrer les candidats à la gérance du Relais d'Urfé. Il demande au Conseil de choisir parmi 2 candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes :

- Retient la candidature de M et Mme CHARPENTIER pour gérer le Relais d'Urfé.
- Approuve que le contrat de location gérance soit établi par maître Bourbon à St Germain Laval.
- Autorise M le Maire à signer le contrat de location gérance avec M et Mme CHARPENTIER.

4/ Prise de décision

Le Relais d'Urfé: Choix du futur gérant, calendrier d'installation

Décision prise dans la délibération ajoutée.

5/ Informations, questions diverses

M. le Maire propose de faire la cérémonie des vœux le 12 janvier à la salle des fêtes

Fin de séance 20h00

Fait à St Marcel d'Urfé Le 13 décembre 2024

Secrétaire de séance Pascale MEILLAND

Le Maire Guy CROZET